

## Les formes du non-logement en France

11 janvier 2013



De la figure du « sans-abri » à toutes les personnes sans domicile fixe,

l'absence de logement personnel se manifeste tout d'abord de la manière la plus criante, au travers de toutes les situations de personnes contraintes de vivre à la rue : les « sans-abri » au sens de l'Insee, c'est-à-dire toutes les personnes qui ne disposent d'aucun lieu couvert pour se protéger des intempéries (pluie, froid) et dorment à l'extérieur (dans la rue, un jardin public...) ou un lieu non prévu pour l'habitation (cave, cage d'escalier, chantier, parking, centre commercial, grotte, tente, métro, gare...). Le dernier recensement de la population en 2006 a établi à 14 600 le nombre de personnes confrontées à cette forme extrême d'exclusion du logement (dont 13 700 en métropole). Un chiffre en augmentation par rapport au recensement de 1999 (9 000 personnes).

En s'appuyant sur le recensement de la population, l'enquête « Établissements sociaux » de 2008 et différentes sources

administratives, l'Insee a récemment estimé à 133 000 le nombre de personnes sans domicile en France métropolitaine. Parmi elles, 33 000 personnes dorment habituellement dans un lieu non prévu pour l'habitation ou des centres d'hébergement d'urgence, 66 000 personnes sont accueillies dans les établissements sociaux de long séjour (centres d'hébergement et de réinsertion sociale, établissements d'accueil mère-enfant, centres dédiés aux demandeurs d'asile...) et 34 000 personnes dans les dispositifs d'hébergement financés par l'aide au logement. (...)

De son côté, la Cour des Comptes a estimé à environ 150 000 le nombre de personnes sans domicile à la fin des années 2000. Enfin, les personnes sans domicile ne constituent pas un groupe homogène : des jeunes à faible niveau de qualification aux personnes disposant d'emplois précaires ou au chômage, des familles mal-logées aux personnes isolées âgées à la rue depuis des années, en passant par les familles en attente d'un logement social, les femmes victimes de violences conjugales, demandeurs d'asile déboutés, jeunes en rupture familiale, anciens détenus... Le seul point commun de tous ces publics est bien souvent de ne pas avoir de logement personnel.

L'ampleur du phénomène d'exclusion du logement est également perceptible à travers les milliers de personnes qui n'ont pas d'autre choix que d'être hébergées dans des structures d'accueil collectives. L'ensemble du secteur de l'hébergement et de l'habitat temporaire (résidences sociales, foyers de migrants ou de jeunes travailleurs, centres pour demandeurs d'asile, etc.) compte plus de 310 000 places en 2012 [1] (...)

Notons que le dispositif d'hébergement est aujourd'hui sous pression, et ne permet pas de répondre à toutes les situations de précarité et d'exclusion, comme l'a montré le baromètre 115 de la Fnars, qui indique en novembre 2012, que le taux de réponses négatives pour absence de places disponibles atteint 78 %.

### Abris de fortune, campings à l'année... l'extension de la zone grise du « non-logement »

Aux marges de l'hébergement et du logement s'est formée une zone grise du « mal-logement » [2] qui renvoie à toutes sortes de solutions précaires. Parmi elles, les habitations de fortune où vivent quelque 85 000 personnes selon le recensement de 2006 dans des caravanes immobilisées, baraques de chantier, logements en cours de construction, locaux agricoles aménagés, mobil-homes immobilisés dans des campings, etc. Ces solutions de fortune sont souvent peu visibles dans l'espace public et gagnent des territoires de plus en plus éloignés des villes.

Le recours aux terrains de camping, pour se loger toute l'année, est également une « solution » d'habitat très précaire qui s'est développée de façon préoccupante au cours des dernières années. Les professionnels du secteur parlent d'une « déferlante » quand ils évoquent l'explosion de cette « clientèle » permanente de leurs campings (personnes sans domicile fixe, mais aussi retraités, salariés précaires, etc.). Suivi partiellement par la statistique publique (compte tenu du caractère illégal de cette pratique), le phénomène n'est appréhendé aujourd'hui que par des enquêtes de terrain auprès des gestionnaires. À partir des données du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne, une étude du CNRS, a estimé en 2005 que 100 000 personnes vivaient à l'année en camping ou mobil-home (hors mariniers et gens du voyage).

### La réapparition des bidonvilles que l'on croyait disparus

L'exclusion du logement se manifeste également de façon dramatique à travers la réapparition de situations que l'on croyait disparues, telles que les bidonvilles qui se développent aujourd'hui à la périphérie des villes, dans des terrains vagues, des friches industrielles, sous des échangeurs autoroutiers. Solutions de dernier repli pour des populations très marginalisées — notamment de familles de migrants avec enfants — venues de Bulgarie ou de Roumanie, les bidonvilles se caractérisent par des conditions sanitaires d'une extrême précarité (absence de sanitaires, d'accès à l'eau, à l'électricité...) qui exposent leurs occupants à des incidents (liés au chauffage au bois, à l'éclairage à la bougie...) voire à des décès

accidentels.

Aucune donnée statistique ne permet aujourd'hui de prendre la mesure du phénomène des bidonvilles, les populations qui y vivent étant d'autant plus difficiles à appréhender qu'elles sont soumises à une importante mobilité, sous la menace permanente d'expulsions à répétition des terrains. Un traitement public plus sécuritaire qu'humain qui ne fait qu'aggraver la situation de ces familles, repoussées toujours plus loin des villes et des possibilités de prise en charge et d'accompagnement (ruptures de soins, ruptures scolaires, absence d'accès aux droits...).

### **Les « squats », dans l'angle mort de la statistique publique**

Faute de solutions de logements accessibles, de nombreuses personnes sont aujourd'hui contraintes de vivre en « squat », dans des logements ordinaires mais pour lesquels elles ne disposent d'aucun titre d'occupation. Là aussi, aucune donnée statistique ne permet aujourd'hui de mesurer l'ampleur du phénomène (en raison principalement de son caractère illégal), ni de le qualifier plus finement. Car si les squats « politiques » ou « culturels » sont relativement connus (étant plus visibles et revendicatifs), ce sont bien les « squats de pauvreté » qui constituent la grande majorité d'entre eux. Y vivent principalement des jeunes sans ressources, demandeurs d'asile, familles en attente d'un logement social, personnes souffrant de toxicomanie... Autant de personnes en situation fragile qui se retrouvent alors enfermées dans une spirale d'exclusion et de précarité, éloignées toujours plus de leurs droits et d'un minimum matériel.

### **Hébergement chez des tiers : une solution palliative invisible dans l'espace public**

L'Insee estime qu'un noyau dur de 79 000 personnes sont contraintes d'être hébergées chez des tiers (données 2002) : il s'agit de personnes âgées de 25 à 60 ans qui n'ont pas les moyens de leur indépendance, ne sont pas étudiantes et n'ont aucun lien de parenté direct avec l'occupant en titre. Pour la Fondation Abbé Pierre, l'hébergement contraint peut être élargi aux enfants (et petits-enfants) de l'occupant qui, après avoir occupé un logement indépendant, reviennent au domicile parental pour une raison autre que la fin des études (282 000 personnes), ainsi qu'aux personnes de 60 ans ou plus qui ne sont pas hébergées par convenance personnelle (50 000 personnes). Au total, ce sont 411 000 personnes qui sont hébergées chez des tiers, de façon contrainte.

Si ces statistiques ne pourront pas être actualisées avant la publication des résultats de la prochaine enquête « Logement » de 2013, de nombreuses alertes montrent que le phénomène a pris une réelle ampleur au cours des dix dernières années : dans certains territoires, comme la Seine-Saint-Denis, un service social spécifique a même été mis en place par le Département pour « suivre » ces familles sans accroche territoriale ni administrative. L'hébergement chez des tiers pose de nombreux problèmes de cohabitation au quotidien, tant pour les hébergés que pour ceux qui les accueillent : problèmes dans l'occupation des logements (surpeuplement, occupation précaire...), nuisances diverses (bruit, promiscuité, manque d'intimité...) particulièrement préjudiciables pour les enfants (problèmes de concentration, stress, difficultés à faire ses devoirs...). Solution de dépannage et d'attente, l'hébergement chez un proche peut se révéler très pénalisant lorsqu'il se prolonge et constitue rarement un facteur d'insertion. Sorte d'amortisseur de la crise du logement, il rend par ailleurs « invisibles » toutes ces personnes sans logement personnel, renvoyant leur prise en charge vers la sphère privée.

### **Les chambres d'hôtel : une « soupape » en période de crise du logement**

L'hôtel apparaît de plus en plus comme une solution de dernier recours pour assurer l'accueil d'urgence des personnes privées de domicile, et notamment de nombreuses familles. Le recours aux nuitées d'hôtel a continué de progresser fortement : fin 2011, on compte 15 498 places en hôtel contre 13 948 places fin 2010, l'essentiel des places d'hôtel se situant en Ile-de-France (12 842 places), en Rhône-Alpes (692 places), Lorraine (749 places) et Picardie (114 places). Sachant que ces données ne tiennent pas compte des places mobilisées par les collectivités locales. Alors que le recours aux nuitées d'hôtel coûte extrêmement cher à la collectivité (l'État y a consacré 95 millions d'euros en 2011, sans compter les budgets des collectivités locales), cette solution apparaît très insatisfaisante pour les familles : autonomie relative, statut précaire, absence de mesures d'accompagnement social (contrairement au secteur de l'hébergement)... (...)

Par ailleurs, le recensement de la population de 2006 indique que 38 000 personnes résident de façon habituelle dans des chambres d'hôtel. L'enquête « Logement » de 2006 y décrit une population pauvre (43,5 % appartenant au 1er décile des niveaux de vie, 72 % au 1er quartile), à dominante ouvrière (41 %) ou sans activité professionnelle (22,5 % sans les étudiants). Ces ménages sont très majoritairement composés de personnes seules (90 %) — en moyenne plus âgés que dans l'ensemble de la population (39 % ont entre 40 et 49 ans) — et qui supportent des taux d'effort très élevés (55 % en moyenne). Les conditions de confort dans ces chambres d'hôtel sont bien souvent très médiocres : absence de sanitaires dans la chambre, absence d'installation pour faire la cuisine...

### **Habitat mobile et Gens du voyage : entre conditions d'accueil précaires et exclusion**

D'après le recensement de la population (données 2006), 87 000 personnes vivent aujourd'hui dans des habitations mobiles : caravanes, mobil-homes, roulottes, etc. Si les enquêtes statistiques ne permettent pas de distinguer la part des personnes ayant choisi ce mode d'habitation et celle qui y recourt de façon contrainte, la Fondation Abbé Pierre constate que les conditions d'accueil réservées à ces populations en habitat mobile sont parfois très difficiles. Dans certains territoires, c'est un véritable « régime d'exclusion » qui s'est instauré à l'encontre des personnes en habitat mobile, comme l'a montré une récente enquête de l'Association nationale des Gens du voyage catholiques. Du côté des Gens du voyage, nombreuses sont les familles (en particulier parmi les plus modestes) qui rencontrent des difficultés importantes pour s'arrêter temporairement ou s'installer durablement sur un territoire, alors qu'elles souhaitent continuer à vivre en caravane. Si la décision d'habiter en caravane pour des raisons autres que financières et de non-accès au logement ne constitue pas en soi une forme de mal-logement, la non-réalisation des aires d'accueil collectives par les communes conduit, elle, à des conditions d'habitat inacceptables. Des familles sont ainsi contraintes de passer de terrain en terrain pour trouver un espace disponible ; de nombreuses aires souffrent de sur-occupation ; certains groupes préfèrent ne pas reprendre la route pour conserver une place adaptée, d'autres finissent par s'arrêter dans les seuls interstices urbains laissés libres au stationnement spontané (triangle d'autoroute, à proximité d'une voie de chemin de fer, d'une déchetterie, etc.). Compte tenu de la non-réalisation de plus de 40 % de ces aires d'accueil prévues par les schémas départementaux, la Fondation Abbé Pierre estime à près de 18 000 [3] le nombre de familles qui ne trouvent pas de places aujourd'hui dans ces territoires, soit plus de 70 000 personnes.

Ce texte est une adaptation d'un extrait du rapport 2013 sur le mal-logement de la [Fondation Abbé Pierre](#).

Photo / © *elavuk81 - Fotolia.com*

[1] Sont prises en compte ici les capacités d'hébergement en service à l'année

[2] La notion de « non-logement » renvoie à diverses situations d'habitat précaires - voire indignes - et révèle la constitution d'un nouveau champ aux marges de l'hébergement et du logement

[3] 23 603 places en aires d'accueil disponibles sur 41 400 prévues dans les schémas départementaux, soit 17 797 places manquantes.

- 
- Emplacement :
  - Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Les-formes-du-non-logement-en-France>